



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

calamités agricoles

Question écrite n° 55589

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions d'application de la loi d'orientation agricole. Cette loi prévoyait la publication d'un rapport relatif à la question de l'assurance récolte. Les agriculteurs demandent aujourd'hui le développement de l'assurance récolte et la modification du dispositif de protection contre les aléas climatiques. C'est pourquoi il souhaite savoir quand sera publié ce rapport, les orientations qu'il contient et les mesures qu'entend prendre le Gouvernement suite à celui-ci.

Texte de la réponse

L'article 18 de la loi d'orientation agricole prévoit que le Gouvernement remette au Parlement un rapport sur l'assurance récolte. Dans cette perspective, le Gouvernement a confié à M. Christian Babusiaux, conseiller maître à la cour des comptes, la mission de définir les conditions et les modalités du développement de l'assurance récolte et de son articulation avec le régime des calamités agricoles. Les consultations conduites dans le cadre de sa mission ont amené M. Christian Babusiaux à rencontrer l'ensemble des familles professionnelles agricoles et les assureurs, aux fins, d'une part, de prendre en compte la diversité des risques et, d'autre part, d'étudier les nombreux instruments envisageables, qu'il s'agisse d'assurance ou qu'il s'agisse d'épargne de précaution. Les orientations et les conclusions de cette mission font l'objet d'un rapport désormais achevé et que le Premier ministre remettra prochainement au Parlement. Le Gouvernement étudiera avec attention les orientations et conclusions de ce rapport, considérant qu'il est souhaitable que se développent des formules de garantie économiquement viables, permettant aux exploitants de gérer leurs risques et de prendre leurs décisions de production en connaissance de cause, tout en leur offrant une meilleure couverture de leurs pertes, actuellement indemnisées au travers du fonds national de garantie des calamités agricoles.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55589

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7059

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 783